

La directrice

ARRETE N° C1 – 2024-01

FIXANT LE NOMBRE DE PLACES A POURVOIR AU CONCOURS 2024-2025 ET
PORTANT DESIGNATION DU PRESIDENT DU JURY DU CONCOURS D'ENTREE EN
PREMIERE ANNEE (C1)

La Directrice de l'Institut d'études politiques de Grenoble,

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,
Vu le règlement des concours ;

ARRETE

Article 1er : Le nombre de places ouvertes au concours d'accès à la première année de l'établissement pour l'année universitaire 2024-2025 via la procédure Parcoursup est fixé à 200.

Article 2 : Le présent arrêté est publié par voie d'affichage.

Article 3 : Monsieur Aurélien Lignereux est nommé Président du jury du concours d'entrée en première année de l'Institut de la session 2024.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme des travaux du jury de la session 2024 du concours d'entrée en première année d'étude de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble et la production du rapport du jury 2024.

Article 5 : La Directrice générale des services, et la Directrice de la scolarité sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut-être contesté devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Saint Martin d'Hères,
Le 10 janvier 2024,

La Directrice,
Sabine SAURUGGER

